



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2010 Lundi 29 novembre 2010, 11h00-12h30

SIEGE DE RAFHAEL – ESPACE INTERNATIONAL A EURAILLIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE (11h00-12h10)

1. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

- Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2009
- Adoption du rapport moral 2009, rapport d'étape 2010
- Présentation et adoption des rapports financiers de l'exercice 2009
- Présentation des rapports financiers d'étape de l'exercice 2010
- Proposition et détermination du taux de cotisation 2011

A noter également : Cette année, nous procéderons à l'**élection du Conseil d'Administration** (mandat de quatre ans) et du **Bureau** (mandat de deux ans), selon les modalités prévues par l'article 11 des statuts du Réseau RAFAEL¹. **Pour mémoire** : Vous trouverez la composition actuelle du Conseil d'Administration et du Bureau en **Annexe 1**.

2. PERSPECTIVES DE TRAVAIL DE RAFHAEL

- Orientations du Réseau à la lumière de celles retenues en Assemblée Générale de novembre 2009
- perspectives de travail pour 2011 : définition des axes de travail

3. QUESTIONS DIVERSES

A l'issue de l'Assemblée Générale, nous vous proposons une **PRESENTATION et VISITE DU « PROJECT CENTER » (Suivi d'un cocktail) - (12h15-13h00)**

Outil de marketing territorial unique en France par sa dimension régionale, sa technologie et son accessibilité à distance, le Projectcenter constitue un fantastique outil de promotion internationale du Nord-Pas de Calais, dans toutes ses composantes économiques Implanté à l'Espace International de Lille, au service des acteurs économiques de la région, il a pour objectif de contribuer au développement de la notoriété économique de la région à l'international et à l'accueil de nouvelles activités, créatrices d'emplois, sur notre territoire.

Présentation du « Projectcenter » par **Didier DECOUIGNY**, Directeur de la Direction de l'Action Economique/ Mission Développement International du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

Projection du **film de promotion Nord-Pas de Calais** (12').

Cocktail.

¹ L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration qui se compose: des **membres "fondateurs"**, au sens de l'article 7 (1°) des présents statuts, choisis par l'Assemblée Générale. et de **membres actifs ou membres d'honneurs**, élus pour 4 ans, par les membres actifs et les membres d'honneur au sein de l'Assemblée Générale. Les collectivités territoriales et les établissements publics "fondateurs", visés par ce même paragraphe 1°, de l'article 7, sont présents chacun par **deux représentants**. Le nombre des membres actifs ou membres d'honneur est fixé par l'Assemblée Générale ; le Conseil d'administration est composé d'au moins 15 de ces membres. Chaque membre du Conseil d'Administration désigne **obligatoirement un suppléant** qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Il choisit un suppléant en droit de prendre des décisions lors des réunions du Conseil d'Administration. **En cas de vacance**, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Les membres sortant sont rééligibles. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un **Bureau** composé d'un Président et d'au moins un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Le Président a la possibilité de nommer un Premier Vice-Président pour l'assister plus particulièrement dans sa mission. Le Bureau est élu pour 2 ans.